
Adresse de la société populaire de Noyon, qui proteste son attachement et félicite la Convention du rapport fait par Saint-Just, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Noyon, qui proteste son attachement et félicite la Convention du rapport fait par Saint-Just, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 690;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31535_t1_0690_0000_13

Fichier pdf généré le 23/01/2023

la Révolution, nous ne connaissions point de patrie, et ne savions que nous faisons partie de la France, que pour les impôts que des exacteurs nous contraignaient de payer à force de sévices.

Aujourd'hui nous avons une patrie. Grâce vous soient rendues à jamais, Dignes représentants et que nos derniers neveux chantent votre gloire, en étant heureux par vos bienfaits.

A peine formée la Société populaire, qui doit sa naissance à la présence des citoyens soldats chargés de la défense de la Vallée d'Aran, dont ils ont fait la conquête, la Société populaire, disons-nous, pleine du zèle qu'inspire le bien et la patrie s'est jointe à la Municipalité, pour vous presser de ne point abandonner les rênes du gouvernement, que vous avez tenues jusqu'à ce moment avec tant de succès. Ne les confiez point à des mains inhabiles ! Restez à votre poste ! Continuez à asseoir sur des bases inébranlables les lois qui doivent assurer le bonheur des générations futures !

Nous vous demandons une faveur, pour accroître ici l'esprit public, qui, quoique naissant à peine, est déjà à une grande hauteur. C'est de nous compter dans la distribution des Bulletins et Rapports que vous décréterez devoir être envoyés aux Sociétés populaires ; en attendant que les livres élémentaires soient rédigés, ils serviront de livres classiques à nos enfans, pour y apprendre la langue en même tems que le droit public.

Salut, dévouement, obéissance et fraternité. »

Les membres composant la municipalité :

P. SOUMASTRE (*maire*), Jean BAQUÉ (*off. mun.*),
G. DEGA (*agent nat.*), LAFONT (*off. mun.*), J.
LAFONT (*secrét.-greffier*).

Les membres de la Société populaire :

LEFRIQUE (*v.-présid.*), FONTAN (*secrét.*), DOCTEUR
(*secrét.*), TAPIÉ, GOUBOYER.

11

Les administrateurs du district de Vierzon annoncent que les églises se changent en temples de la raison dans toute l'étendue de leur ressort; ils envoient l'état de l'argenterie et autres objets servant ci-devant au culte, qu'ils ont chargé leurs commissaires de déposer sur l'autel de la patrie; il monte à 157 marcs 3 onces d'argenterie, et 3 marcs 3 onces 1 gros de galon d'or. Ils font passer en outre 4 croix du ci-devant ordre de Saint-Louis; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, et demandent des subsistances dont ils ont le plus pressant besoin.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des subsistances (1).

12

« Encore une fois vous avez sauvé la patrie, écrit la société populaire de Noyon : nous n'en sommes point étonnés, mais nous le sommes de ce que des traîtres aient osé tramer une nouvelle conspiration; ils ignorent donc, les lâches,

(1) P.V., XXXIII, 447. J. Sablier, n° 1209.

que l'orage qui s'amasse au sommet de la Montagne, produit la foudre qui doit écraser tous les despotes. Qu'ils travaillent dans l'ombre, qu'ils cherchent à nous effrayer par une disette factice : du fer et du salpêtre suffisent à des républicains. S'ils achètent nos subsistances, nous saurons prendre les leurs avec nos baïonnettes; quand le crime combat la vertu, cette dernière gagne à la lutte, son agresseur se démasque, et sa laideur effraye ceux qu'il avoit trompés. Braves montagnards, vous avez encore une fois bien mérité de la patrie; vous avez justifié sa confiance : restez à votre poste, les traîtres ne pourront vous y atteindre que sur les membres épars du dernier Français. Et vous, tyrans, tremblez ! vos trahisons ont comblé la mesure, les peuples ouvrent les yeux, vous allez être écrasés sous les débris de vos trônes (1). Le procès-verbal de cette séance vous rendra compte de l'élan sublime qu'excita parmi nous la lecture du rapport de Saint-Just. Réunis aux tribunes nous avons juré la perte des rois, nous avons juré de vivre républicains ou de mourir, nous tiendrons nos serments. Vive la liberté, Vive la Montagne ».

DAVESNE (*présid.*), LEFEBVRE (*secrét.*), VINCENT
(*secrét.*) (2).

Mention honorable et insertion au bulletin.

13

L'agent national près le district de Benfeld, séant à Schlestadt, instruit la Convention que les longs retards qu'a éprouvés la vente des biens des émigrés ont enfin cessé. Un de ces biens, estimé 2,200 liv., a été vendu 6,400 liv.; il eût monté plus haut s'il n'eût pas appartenu ci-devant à un prêtre; mais le fanatisme est tel dans le canton de Rosheim, où ce bien est situé, que le peuple, par respect, n'ose y toucher.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

14

Le citoyen Masson, agent national de la commune de Bazeilles, informe la Convention que cette commune a fait déposer au district deux cloches, pesant 1 100 livres, 97 liv. de cuivre argenté, et environ autant de cuivre jaune et rouge, et quatorze marcs quelques onces d'argenterie, provenant de son église; plus, un gros paquet de vieux linge, propre à faire de la charpie; qu'une collecte, faite dans la commune, a produit 606 liv., qui ont été distribuées aux pères et mères indigens des défenseurs de la patrie. Enfin, il félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit exterminé.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIII, 447-48.

(2) C 295, pl. 996, p. 9. « Noyon, s. d. ».

(3) P.V., XXXIII, 448. Bⁱⁿ, 30 vent.

(4) P.V., XXXIII, 448. J. Sablier, n° 1209.